



# Séance plénière du 12 déc. 2024

jeudi, 12 décembre 2024 • 19:00 - 22:00 | Aula de la Tuilerie

## 1 Procès-verbal du 13.06.2024 : approbation

 Seance-pleniere-du-13-juin-2024 (3).pdf

**M. Duroux** ouvre la séance du Conseil général à 19h.

Il remercie pour leur présence le Conseil municipal, son président ainsi que le secrétaire municipal et le responsable des finances. Il souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse et aux citoyens qui ont fait le déplacement.

Il excuse Hutin Dorian, Chesaux Johnny, Farquet Christelle et Borsa Guillaume qui arrivera avec du retard.

**Mme Morzillo** procède à l'appel nominal.

Conseil général: 27 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Le président du Conseil général passe ensuite à l'ordre du jour qui a été modifié et est composé de 12 points.

**Mme Frossard** avec une remarque à propos de l'ordre du jour.

Acceptez-vous la modification de l'ordre du jour?

acceptations: 26

abstention: 0

refus: 0



**Mme Frossard** propose de retirer les deux crédits d'engagement qui sont à l'ordre du jour. Elle regrette le fait que la CoGest n'ait pas eu le temps de travailler ces dossiers. Elle trouve les délais courts pour prendre connaissance des documents et fixer des rencontres de travail avec la commission.

Une discussion a lieu à propos de ces crédits puis le vote a eu lieu.

Acceptez-vous la suppression du point en lien avec les 1'703'000.- de la zone sportive du Scex et du crédit complémentaire de l'UAPE?

acceptations: 14

abstentions: 2

refus: 7



Suite à ce vote, l'ordre du jour reste tel que présenté.

Acceptez-vous le procès-verbal du 13 juin 2024 tel que présenté?

acceptations: 24

abstention: 0

refus: 1



## 2 Election complémentaire

**M. Duroux** rappelle la démission de Rouiller Martine suite à son déménagement. De ce fait, une élection complémentaire doit être faite car elle était membre suppléante de la CoGest.

**Mme Mottiez** prend la parole pour présenter Alain Besse.

Suite à la démission de Martine Rouiller, que nous remercions pour son engagement, le groupe LR + G propose Alain Besse, candidat nouvellement élu en novembre dernier pour la prochaine législature et successeur de Martine pour cette fin d'année, comme membre suppléant de la Cogest. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue !

26: Acceptations

0: Abstention

0: refus 

## 3 Budget 2025

### 3.1 Vote "Groupe scolaire - enseignement : CHF 4'000'000.00"

**M. Duroux** rappelle que le budget comprend deux dépenses qui dépassent les 5% et sont donc soumis au vote.

Les points seront donc votés de la façon suivante; la dépense pour le groupe scolaire, la dépense pour la zone sportive du Scex, le crédit complémentaire pour la crèche-garderie-UAPE, l'approbation du coefficient d'impôt, le taux d'indexation puis le budget dans son ensemble point par point.

**M. Duroux** passe la parole au président de la Municipalité pour son message puis le président de la commission de gestion présentera son message et enfin les cheffes de groupe s'exprimeront avec les différentes entrées en matières.

**M. Lavanchy** prend la parole pour faire une première présentation à propos de la planification financière. Il souhaite que cette séance soit constructive comme toutes les autres et rappelle que l'entier du Conseil municipal est à disposition pour répondre aux questions. Le budget qui sera voté sera plutôt historique pour St-Maurice sachant que nous avons rarement vu une telle marge d'autofinancement qui fait rêver. Ces chiffres sont dus à des ventes qui sont faites. Cependant, le soucis de Mme Frossard lié au budget est aussi partagé par la Municipalité.

Rapidement et en quelques points la planification financière est reprise avec des documents qui ont déjà été présentés tout au long de la législature. Il rappelle que des choix sont faits au niveau des investissements et ils sont également bien réfléchis.

Il salut également les nouveaux élus et la presse. Mme Farquet est également félicitée pour la naissance du petit Arthur.

La présentation sur le budget sera faite à plusieurs voix. M. Lavanchy commencera la présentation de manière générale puis donnera la parole à M. Robatel.

En ce qui concerne la planification financière, elle est basée sur les lignes stratégiques 2021-2024 qui avaient été présentées et celle de la nouvelle législature seront revues par le nouveau conseil dès janvier 2025 et communiquées au Conseil général en temps voulu pour la législature 2025-2028.

Il y a trois types de projets qui ont été retenus:

1. Equipements nécessaires pour une commune de presque 5'000 habitants (administration communale, nurserie, agrandissement du Groupe Scolaire, infrastructures sportives adéquates, locaux pour les TPEV)
2. Equipements devant faire l'objet de rénovations sans retard (CSS, Mauvoisin, réseau d'eau potable et mise en séparatifs, évacuation des eaux usées, réseau routier, éclairage public)
3. Investissements permettant d'ouvrir des perspectives (suite des équipements des Perris, participations financières à la rénovation du collège et de la HEP, parking de la Rue de la Cime de l'Est)

La planification des investissements est également présentée. Toutes les écritures ne sont pas relues. Cependant, elles sont à disposition des conseillers dans le fichier ci-joint. On voit quand même de gros investissements à venir qui seront suivis par un tassement pour revenir en 2028 avec à nouveau des investissements importants.

En ce qui concerne la planification financière des comptes de fonctionnement, les chiffres de 2026 et 2027 sont plutôt alarmants mais qui sont un petit peu compensé par les ventes en 2025. Cependant, il faudra rapidement se pencher sur la question avec le dicastère en question et le service des finances. L'évolution de la dette est aussi à disposition même si elle est déjà connue.

Ensuite, le crédit complémentaire de l'UAPE est également présenté en détail. Les remarques ont déjà été entendues et effectivement peut-être que tout n'a pas été fait comme cela aurait dû être fait. Le projet a peut-être été présenté un peu trop tôt et de ce fait les coûts ont beaucoup variés car la consolidation des coûts du canton n'était pas encore connue. Cependant, il est connu que suite à la mise à l'enquête et aux appels d'offres, il est possible qu'il y ait des coûts supplémentaires.

De ce fait, un historique est présenté car il est important de revoir les événements dans l'ordre chronologique:

- Crédit d'engagement présenté le 15 décembre 2022 d'un montant de CHF 800'000.00
- Mise à l'enquête le 7 septembre 2023

- Mise à jour du devis général du 24 avril 2024 suite aux modifications qui figurent ci-dessous : CHF 1'376'000.00 TTC
- Préavis favorable du CM le 1er mai 2024 pour une demande d'augmentation du crédit d'engagement et la poursuite du projet
- Autorisation de construire délivrée le 28 mars 2024 et mise en soumission
- Devis général révisé du bureau Pi-r-carré Sàrl du 30 août 2024, CHF 1'467'000.00 TTC après rentrée des soumissions
- Début des travaux le 14 octobre 2024
- Crédit complémentaire de CHF 670'000.00 demandé au CG le 12 décembre 2024

Les remarques en question peuvent avoir lieu au sujet du commencement des travaux avant l'acceptation du crédit complémentaire. Cependant, il est important de montrer qu'il n'y pas d'excès qui sont fait à propos de ces travaux et que les augmentations peuvent être présentées en détail:

- Augmentation des coûts selon le coût des matériaux de construction : 15% entre 2021 et 202
- Demandes spécifiques du canton pour l'agrément du bâtiment avant mise à l'enquête :
- Diverses demandes lors des échanges avec le Canton (Service de la jeunesse), Mme Bühner Moulin, responsable du Secteur d'accueil à la journée lors d'échanges qui datent de mars 2023 :
- Ajout de lavabos dans les 4 locaux WC de l'étage et dans l'espace de vie avec meubles de rangement
- Nouveau meuble de rangement amovible permettant une meilleure séparation selon les âges
- Cuisine : fermée afin d'éviter le mélange des activités
- Ajout d'une cloison et de portes coulissantes pour création de 2 zones distinctes, une zone de vie et une zone de repos : le projet doit être adapté et un espace minimal supplémentaire de 88 m3

### 3. Demandes des utilisateurs pour améliorer l'accueil avant la mise à l'enquête :

- zone lavabos supplémentaire
- meubles de rangement supplémentaires
- création d'un accès facilité côté jardin

### 4. Demandes lors de la mise à l'enquête des services cantonaux :

- Protection contre le feu : deux escaliers de secours sont demandés lors de l'établissement de l'assurance qualité par le bureau spécialisé
- Gestion des eaux claires : un bassin de rétention est demandé lors de la mise à l'enquête

### 5. Adaptation au cadre légal :

- La pose de panneaux solaires n'était pas prévue dans l'estimation sommaire des coûts, l'obligation légale n'étant pas connue.

### 6. Coûts sous-estimés :

- sous-estimation des coûts du projet mais 5 premiers points ci-dessus non connus initialement

Le Conseil municipal comprend le mécontentement qui sera exprimé. Cependant, il a décidé de tout de même débiter les travaux pour certaines raisons importantes. Le conseil ne voulait pas reporter ces travaux en 2025 car une bonne partie du budget était déjà à disposition en 2024. De plus, le dossier est d'une importance stratégique à St-Maurice, car les gens ont besoin de places supplémentaires rapidement. De ce fait, ci-dessous les nouvelles offres à disposition d'une fois que la nurserie sera en place.

- aujourd'hui : crèche 43 places / UAPE 40 places sur deux sites
- à l'avenir : crèche 43 places / UAPE 50 places sur l'étage supplémentaire / nurserie 10 places

L'opportunité de travailler avec la même entreprise de maçonnerie que pour l'école a aussi joué un rôle dans cette prise de décision.

Enfin, une petite réflexion à propos de la présentation des crédits d'engagement, comme il a été dit avant, il est probable qu'il ait été présenté trop tôt. Il est important de relever que ce n'est pas un dépassement mais plutôt une correction pour aboutir finalement à un prix correct.

Enfin, même si "comparaison n'est pas raison", on voit que dans différentes communes valaisannes, des investissements sont aussi faits en lien avec les crèches, nurseries et les garderies. Des chiffres sont proposés pour comparer le projet de St-Maurice avec celui des autres communes.

**M. Lavanchy** présente également un petit historique et quelques éléments à venir à propos du projet historique de la gare.

Il précise qu'il présente ce projet car il y a des montants à ce propos dans le budget et qu'il n'y a pas d'autres coûts pour le moment.

- 2021 :
  - étude Regio-Hub autour de la Gare
- 2022 :
  - début d'une réflexion commune entre commune, Canton du Valais (SDM), Poste immobilier, CFF immobilier, Arma Suisse
  - fin de l'année : signature d'une convention de planification dans le but de mettre sur pied une étude de faisabilité urbanistique, architecturale et de mobilité
- 2023 :
  - septembre : approche de la Bourgeoisie de Saint-Maurice pour proposer un échange
  - novembre : lettre du chef de l'armée
  - décembre : remise des rapports finaux au COPIL
  - décembre : remise des rapports d'expertise immobilières
  - études complémentaires
- 2024:
  - février : rendu étude de faisabilité HEP (canton du Valais)
  - mai : accord de principe pour les échanges immobiliers CFF immobilier, Bourgeoisie de Saint-Maurice et Commune
  - décembre : validation de la lettre d'intention par tous les partenaires
  - décembre : soumission du budget 2025 au Conseil général et budget 2025 + échanges à l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Saint-Maurice

Et après :

- 12 et 13 février 2024 : jugement du concours des bâtiments HEP
  - Fin mars ou début avril 2025 : soumission des échanges au Conseil général
  - Juin 2025 : signature des actes Commune / Bourgeoisie de Saint-Maurice / CFF Immobilier
- 2027 : déménagement du Parc & Rail
  - 2028-2030 : construction de la HEP
  - 2030-2032 : restauration de la place de la Gare

Et construction du quartier de la Gare par un prestataire désigné par Arma Suisse (pour l'ancien arsenal) et Postimmobilier (pour l'actuelle poste)

Les projets sont présentés avec des images qui donnent une idée globale de ce que pourrait donner le projet de la gare. Le concours prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de la HEP puis d'autres immeubles sont également imaginés. Une gare pour les bus est également en projet et il est prévu de faire un quai.

La lettre d'intention est actuellement validée par tout le monde mais n'est pas encore signée.

+ Parcelle de la Gare pour HEP : donnée au canton

DDP pris par le canton sur deux immeubles pour la HEP

- + CHF 2'850'000.00 sont payés à la commune :
  - CHF 490'000.00 à la signature de l'acte en juin 2025
  - CHF 1'140'000.00 en 2027 : déplacement P+R
  - CHF 1'220'000.00 en 2029 : réalisation des aménagements de la place de la Gare
- + aujourd'hui le projet de la place de la Gare est devisé dans sa totalité à CHF 4'000'000.00 (P+R, aménagement de la place, gare de bus). Il est inscrit au PA5 (30% de subvention Confédération et fait l'objet d'une réservation en subvention auprès du Service De la Mobilité).

La parole est cédée à **M. Robatel** pour le budget. Il rappelle que celui-ci est conséquent. Il parle en premier du budget de fonctionnement. Il commence par présenté le bénéfice de 111'400.- malgré les enjeux en cours pour la commune. En ce qui concerne la marge d'autofinancement, elle est de 6'026'200.-. Les

amortissements comptables sont aussi plus élevés que d'habitude. Les coûts pour la HEP ont diminué. C'est la dernière année que ces coûts seront présents dans les comptes de fonctionnement. Il y a quand même des éléments qui ne changent pas, la courbe de fiscalité reste assez faible. Les charges liées sont elle très conséquentes. Il rappelle que la préparation d'un budget prend beaucoup de temps et qu'elle commence plus d'une année à l'avance. Cependant, ils ne sont pas à l'abri de recevoir des différences après la validation du Conseil municipal. Le coefficient est de 1.25 et le taux d'indexation est de 166%.

La parole est redonnée à **M. Lavanchy** pour ce qui concerne les investissements. Il commence par remercier **M. Robatel** et son service pour leur travail. Les chiffres sont présentés avec les investissements nets et les recettes. Les détails sont présentés dans les grandes lignes. Pour ce qui est du groupe scolaire II, actuellement le déroulement des travaux est à jour et l'avancement se passe bien. Il déplore pour l'instant un dépassement de 100'000.- lié à la nappe phréatique. En ce qui concerne les containers, il s'agira de voir l'état à la fin des travaux.

**M. Duroux** remercie **MM. Lavanchy** et **Robatel** pour le message de la Municipalité et passe la parole à **M. Bruchez** pour le message de la commission de gestion.

**M. Bruchez** prend la parole au nom de la commission de gestion. Il rappelle quelques chiffres tels que le bénéfice de 111'400.-, la vente de terrains de 4.9 millions (Les Perris et les Iles), l'attribution à la réserve politique budgétaire de 2.4 millions et les investissements de 12.5 millions.

La commission regrette les coûts supplémentaires pour l'agrandissement de la cèche-UAPE mais souligne les progrès qui ont été faits dans la gestion de projet. Le réseau d'eau demandera d'être pragmatique et stratégique pour pouvoir faire tout en même temps et pas petit à petit car généralement cela coûterait plus cher.

Les sommes qui seront investies sont conséquentes et de ce fait les amortissements prévus aussi. Le souci principal est l'endettement, avec une dette projetée de 42 millions.

Au niveau de la promotion économique, ils auraient espéré une augmentation des dépenses, mais cela n'a pas été le cas. La commission de gestion espère une stratégie différente dans les années à venir. Enfin, en ce qui concerne les années à venir, il rappelle des coupes budgétaires pendant l'année 2026. Un juste équilibre sera à trouver. Il pense notamment à la piscine. Cependant, la commission de gestion tient à souligner qu'il y a peu de marge de manœuvre, suite à l'analyse du budget avec le Conseil municipal. La commission de gestion recommande d'approuver le budget 2025 avec 5 voix favorables, 2 voix contre et 2 abstentions.

**M. Duroux** remercie **M. Bruchez** et la commission de gestion et donne la parole aux cheffes de groupe pour les entrées en matière à propos du crédit complémentaire pour la crèche-garderie-UAPE.

Acceptations: 17

Abstentions: 3

Refus: 5



 PP Cogest budget 25.pdf

### 3.2 Vote "Crèche-garderie-UAPE : Crédit complémentaire"

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe "LR+G".

Si le groupe LR + G est conscient que le projet a évolué depuis l'acceptation du crédit d'engagement y relatif l'année dernière et que le Service cantonal de la jeunesse a été exigeant sur certains points, il relève cependant que l'augmentation par rapport au montant initial est substantielle et que les exigences cantonales auraient dû être connues, ou à tout le moins requises, à l'avance. Nous remercions Xavier pour les infos complémentaires données précédemment et prenons note du fait qu'il s'agit de la première fois qu'un tel crédit est demandé. Nous espérons toutefois que cela ne deviendra pas une pratique courante, d'autant plus que l'état général de nos finances doit nous inciter à maîtriser nos dépenses.

Cela étant, le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Le groupe estime que le Conseil Général a fait preuve d'un manque de vigilance en acceptant en décembre 2022 le devis global de l'agrandissement de la crèche garderie UAPE, malgré une marge d'erreur de 15%. En rétrospective, la commune aurait dû attendre davantage de garanties avant de

proposer au CG le crédit d'engagement. Bien que ce surcoût soit regrettable, le chantier est en cours et il est important d'aller de l'avant. Il convient de souligner que le coût de l'agrandissement reste raisonnable, surtout comparé à d'autres projets similaires dans la région. Le groupe Le Centre remercie la commune pour sa gestion et sa volonté d'assurer davantage de garanties lors des prochains crédits d'engagement pour éviter de telles situations.

Le groupe accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour le groupe "Les Vert.es".

En séance plénière du 12. 12.2023, nous avons voté de crédit d'engagement pour 7'340,000.- (+/-10%) afin de démarrer les travaux d'agrandissement du groupe scolaire 2, en juin 2024, avec une date de fin de mise en œuvre : aout 2025. Une fiche de projet nous avait été donné avec la description général des travaux et coûts que justifient le montant du ce crédit d'engagement.

Avant cette votation, la Commission ad hoc nous a fourni son rapport du 27 novembre 2023 et pendant la séance de 12.12.2023, nous avons voté la dépense de 3'120'000.- et resterait un montante de 4'220,000 afin de compléter le devis total initial.

**M. Duroux** intervient pour demander d'aller à l'essentiel sans passer par toutes les lois liées au sujet en question.

Le groupe des "Verts.es" accepte l'entrée en matière

**M. Duroux** ouvre la discussion.

**Mme Brouchoud** relève une forte augmentation par rapport au montant de départ. Elle trouve que de faire voter le 12 décembre un montant supplémentaire alors que les travaux ont commencé n'est pas très correct. Elle dit que c'est comme commencer les travaux chez soi avant de consulter son banquier. Elle espère que pour les prochains étant donné qu'elle ne sera plus là, que cela ne se reproduira pas.

**M. Thiévent** se demande si l'architecte touchera des honoraires sur les surcoûts qui nous sont proposés. Pour sa part, il trouverait inconvenant qu'il en soit ainsi étant donné que le premier devis avait été fait d'une manière "sommaire" comme la Municipalité le décrit dans son rapport complémentaire.

**M. Lavanchy** répond qu'il est difficile de dire que le bureau d'architecture est responsable car l'architecte a fait ce qu'on lui a demandé. C'est à dire une première fois un projet puis celui-ci a été consolidé suite au demande du canton. Il revient sur le fait que ce projet a été présenté trop tôt.

D'autre part, pourquoi la Municipalité a-t-elle attendu la séance d'aujourd'hui pour nous soumettre ce crédit complémentaire alors que le devis révisé avait été fait le 30.08.2024 ?

**M. Lavanchy** répond que c'est la procédure qui fait que les crédits complémentaires et dépenses ne sont pas la même chose. De plus, en septembre il n'y a pas eu de séance. Selon le bureau, il n'y avait pas assez de matière. Il rappelle qu'il faut faire preuve de souplesse et apprendre à travailler avec cette manière de faire. Cependant, il rappelle que cette situation est un mauvais exemple de l'utilisation de ces crédits d'engagement.

**Mme Hutin** prend la parole pour parler des 100'000.-.

**M. Lavanchy** rappelle que ce n'est pas le même dossier sachant que les 100'000.- concerne le groupe scolaire II et pas la crèche-garderie-UAPE.

**Mme Frossard** prend la parole pour dire qu'elle a déjà eu quelques réponses à ses questions. Cependant, elle s'assure d'avoir bien compris qu'il y aurait 7 places en plus et elles seraient sur 1 site au lieu de 2, ce qui semble intéressant.

**M. Lavanchy** prend la parole pour dire que le nombre de places créé est 50.

**Mme Frossard** s'assure donc qu'il y en aura 43 pour la crèche et 10 pour la nurserie.

**M. Lavanchy** précise donc que la construction est faite pour 50 places.

**Mme Frossard** précise d'avoir voté le 15 décembre 2022 pour la crèche. De ce fait, les 670'000.- couvre l'UAPE et il faut ajouter 380'000 pour la nurserie.

**M. Lavanchy** précise que cela a toujours été le cas.

**Mme Frossard** rebondit sur les objectifs qui avaient été cités étaient de rassembler les enfants de l'UAPE sur un seul site et de mettre à disposition une nurserie.

**M. Lavanchy** répond qu'il semble pas possible avec 800'000.- de faire une UAPE+ une nurserie

**Mme Frossard** revient sur le fait que la mesure des crédits d'engagement n'a pas été prise et que celui-ci n'a pas du tout été travaillé par la commission.

**M. Lavanchy** rappelle que des commissions Adhoc ne sont pas toujours créées pour travailler les crédits comme pour le crédit de la zone sportive et que c'est uniquement la commission de gestion qui traite le sujet.

**Mme Frossard** confirme ces propos. Cependant, elle soulève qu'elle n'a pas eu toutes les réponses à ses questions même en étant dans la commission de gestion. De plus, elle se demande ce qu'il en sera de la salle de la Tuilerie lorsqu'elle ne sera plus utilisée par les enfants.

**M. Lavanchy** répond que cette salle restera en location.

**Mme Frossard** se demande si la vaisselle restera dans cette salle?

**M. Lavanchy** répond que oui la vaisselle restera dans cette salle.

**M. Berno** se questionne à propos du chiffre 50 qui n'apparaît nulle part.

**M. Lavanchy** répond qu'il sort du crédit d'engagement d'il y a deux ans et que ce chiffre est présent dans son tableau.

**M. Berno** parle de la dame qui est spécialiste à l'Etat du Valais pour tout ce qui est crèche et UAPE est la première personne à contacter selon lui.

**M. Lavanchy** rappelle que c'est ce qu'il a dit, cette dame consolide les projets avant la mise à l'enquête.

**M. Berno** exprime son mécontentement à propos de ce crédit et la discussion est close par **M. Lavanchy**.

**Mme Brouchoud** rebondit sur ce que **M. Berno** a dit. Elle exprime son mécontentement et M. Lavanchy précise que le canton n'était pas encore intervenu lors de la présentation du crédit d'engagement et les dates sont écrites sur la présentation.

**Mme Brouchoud** parle de contradictions.

**M. Lavanchy** lui réexplique avec les dates.

**M. Bossonnet** prend la parole pour dire que finalement il faut avancer même si la pilule est difficile à avaler.

**Mme Hutin** dit que selon RCCZ Art 22 al b) Modifications. « Si en cours de procédure ou après l'octroi de l'autorisation, le projet subit des modifications, une nouvelle demande doit être déposée ». Donc le projet ne peut pas changer, modifié voir évoluer, les éventuelles modifications comme l'augmentation de dimensions d'un mur, pose de panneaux solaires, pose des escaliers de secours...etc doivent apparaître dans les nouveaux plans, ce que nous fait douter une correcte procédure entre le mandataire, la municipalité et le canton car dans le même diagramme de Gantt, la mise à l'enquête et l'autorisation de construire étaient prévues dès juin à septembre 2023 mais sans un responsable.

D'ailleurs, dans le même RCCZ : l'Art. 25 Al a. La mise en chantier n'est pas autorisée avant la réception de l'autorisation de construire cantonale. D'ailleurs, la sécurité c'est raison principale pour la quel les écoles sont mise en conformité avec les autorités cantonales, pour nous n'est pas très claire si cette augmentation du prix initial est une éventuelle sous-estimation ou même une augmentation des coûts qui serait acceptable, mais c'est n'est pas acceptable de ne pas avoir suivi la correctement la procédure et ou avoir laissé de côté les aspects de sécurité ou environnement que sont des raisons valables pour être pénalisés voir amendés.

A nous jours lorsque nous voyons que les dettes sont très importantes et que depuis le début de la législature la Cogest suggère qu'il faut faire des économies, demander autre crédit c'est une option de secours qu'augmente la dette par habitant, pénalisant aux contribuables.

**M. Lavanchy** rappelle que l'autorisation de construire a été reçue le 28 mars 2024 et les travaux ont commencé le 14 octobre.

**Mme Hutin** en conclue qu'elle n'est pas d'accord et la discussion est close par **M. Duroux**.

Acceptez-vous le crédit complémentaire pour la crèche- garderie-UAPE?

Acceptations 17 :

Abstentions: 3

Refus: 5



3.3 Vote : "Zone sportive du Scex : CHF 1'703'000.00"

**M. Duroux** ouvre la discussion à propos de la zone sportive du Scex.

**Mme Frossard** prend la parole. Elle a déjà les réponses à ses questions. Cependant, elle se questionnait sur le détail de ce qui est compris dans ce crédit d'engagement 1'703'000.- et Xavier Lavanchy a répondu dans son introduction, à savoir 1'680'000.- pour le vestiaire-buvette et 20'000.- pour le terrain existant.

Elle signale qu'en décembre 2023 la buvette-vestiaire était projetée pour 1'446'000.-, ce qui représente une augmentation de 230'000.-.

**M. Lavanchy** répond que la dépense sera votée telle que présentée dans le budget.

Le FC pourrait-il conserver les mobiliers extérieurs existant, ou les remplacer à ses frais ?

**M. Lavanchy** répond que le mobilier appartient au FC et que les dépenses seraient prises en charge à leur frais. Il en profite pour dire que des discussions sont en cours. Ils vont partir sur le principe d'une location sauf s'il y a un engagement du FC à verser un montant global.

**Mme Frossard** dit qu'elle est enchantée de l'apprendre.

**M. Lavanchy** parle soit d'une participation d'un certain montant sinon cela sera une location.

**Mme Hutin** dit que selon le rapport de la Cogest, une première proposition d'honoraires de 70'750.- pour la réalisation ces travaux. Une deuxième offre honoraire de 29'000 a été accepté par le CM. Ce bureau va s'occupé de la gestion de dépollution du sol et de la demande d'autorisation, de la démolition du bâtiments du campus de Scex et des appels d'offres pour les travaux de démolition et désamiantage.

*Le canton est en pleine connaissance de cette pollution et a mis la condition de procéder à une dépollution ce qu'implique procéder à l'stockage des ces matériaux dans une décharge type B ou C selon le danger potentiel que représentent ces déchets. Par rapport à une démolition et dépollution par désamiantage, un plan de travail doit être présente d'abord à la SUVA et c'est seulement les entreprises reconnues par la SUVA peuvent procéder à ces travaux et les déchets sont stockes en décharges type B et E (selon le type). Une décharge type B se trouve à Martigny et la décharge type E en France.*

*Le devis de 29'000.- nous parait sous-estime l'ampleur et la rigueur de ces travaux. Le canton a déjà un antécédent de la situation.*

**M. Lavanchy** répond qu'il y a une confusion à propos des dossiers car Mme Hutin parle de la démolition des salles de gym et non de la construction de la zone sportive.

Acceptez-vous la dépense de la zone sportive du Scex?

Acceptations:21

Abstention:1

Refus: 3



### 3.4 Vote "Budget dans son ensemble"

Budget 2025 FINAL (1).pdf

2. Planification 2025 2028 FINAL.pdf

2025 - Fiches de projet.zip

Crédit complémentaire 2024 complet - Agrandissement UAPE 241016 (1).pdf

Rapport Cogest Budget 25.pdf

PP Cogest budget 25.pdf

Présentation - Budget 2025 CG 241212.pdf

**Mme Hutin** prend la parole pour le groupe des vert.es

Note groupe, Les Vert.e.s remercie la Municipalité que nous a fait parvenir les documents aux membres de la Cogest pour l'analyses du budget, aux conseillers municipaux pour la tenue de ses dossiers ainsi que au Président Xavier Lavanchy et M. Robatel pour leurs explications données à la dernière séance du 12 novembre 2024. Selon les valeurs des indicateurs nous avons un taux d'endettement de 236.5% qu'est préoccupant car il s'agit de mauvaise et le degré d'autofinancement de 54% s'exprime par une récession. Les indicateurs positives sont les charges d'intérêts nets et l'autofinancement de 1.5 et 22.8 respectivement que font allusion au % de revenus courants et que sont considères comme bons. D'ailleurs la dette nette par habitant a monté de presque 1000.- par habitant de passant de 4493.- en 2024 à 5446.- en 2025 ce que représente un endettement très important. Depuis 2023 les budgets ne sont pas bien accueillis et le 2025 n'est pas l'exception par la commission de gestion qui a eu la peine à accepter le budget 2025. Malheureusement, le Conseil Municipal et la commission de gestion ne vont pas dans le même sens. Le premier propose des investissements afin de répondre à la nécessité de maintenir un niveau suffisant d'équipements et décide faire des emprunts et crédits supplémentaire. La deuxième, selon les conclusions des trois derniers budgets font appel à la prudence. Nous acceptons l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Le groupe Le Centre félicite la Commune, la Commission de Gestion et le Service des Finances pour leur collaboration active.

Nous sommes en pleine réalisation de projets d'investissements essentiels, comme le groupe scolaire et la zone sportive du Scex, et d'autres suivront, comme l'indique le plan d'investissements 2025-2028. Le

groupe le Centre salue le travail de listing effectué par la Commune, qui nous offre une vision claire des priorités. Il est crucial de trouver un équilibre entre ces projets ambitieux et la gestion de nos finances, d'autant plus que des coupes budgétaires sont à prévoir dans les années à venir. Une gestion rigoureuse est essentielle pour garantir leur succès sans compromettre l'avenir de notre commune. Par ailleurs, soutenir et développer l'économie locale, en favorisant l'emploi et l'attraction de nouvelles entreprises, comme aux Perris, reste une priorité. Toujours dans l'objectif de faire de notre commune un lieu de vie dynamique pour ses habitants et ses entreprises.

Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe "LR+G"

Le groupe LR + G constate que le budget 2025 se situe dans la continuité des derniers budgets et est conscient que les investissements prévus, bien que conséquents, visent à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à attirer des familles et des entreprises dans notre commune, ce dont nous avons besoin. Si, en raison de ces investissements, l'état général des finances de la commune n'est pas au beau fixe, mis à part les chiffres historiques qui ont été relevés précédemment, nous saluons néanmoins, à l'instar de la cogest, la création de réserves dans le cadre de la politique budgétaire et encourageons la Municipalité à continuer ses efforts afin de se maintenir à flots. Le groupe LR + G estime toutefois que l'augmentation du taux d'indexation de 163% à 166%, visant à compenser la progression à froid des salaires nominaux et à maintenir les impôts à leur niveau actuel est discutable au vu de l'état des finances communales et est majoritairement d'avis que ce taux devrait rester à son niveau actuel.

Le Groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**Mme Frossard** a déjà eu les réponses à ses questions.

Elle se questionne par rapport au pavillon. Elle se demande s'il ne faudrait pas le garder en réserve pour les classes.

**M. Lavanchy** dit qu'ils sont obligés de les démolir pour voir l'état et ensuite ils prendront la décision et qu'il y a déjà deux classes prévues dans le projet pour remplacer les pavillons.

**Mme Hutin** prend la parole pour dire qu'avant cette votation, la Commission ad hoc nous a fourni son rapport du 27 novembre 2023 et pendant la séance de 12.12.2023, nous avons voté la dépense de 3'120'000.- et resterait un montant de 4'220,000 afin de compléter le devis total initial. Ce rapport mentionné que certains travaux d'un total de 1'130,000.- que n'étaient pas compris dans le devis général telles que :

- Aménagement avenue du midi et abribus : un montant de CHF 30'000
- Un aménagement cours de récréation : un montant de CHF 500'000
- Réfection étanchéité bâtiment existant : env. 180'000.-
- Installation solaire photovoltaïque sur toiture : env. 240'000.-.
- Et le coût de matériel 138,000.-

Alors si ce soir nous allons voter une dépense afin de 4'000,000 pour poursuivre ces travaux. Après il faudrait demander un autre crédit pour les travaux que n'étaient pas compris dans le devis initial ?

**MM. Vouillamoz et Lavanchy** disent que l'aménagement extérieur n'est pas dans le crédit.

Acceptez-vous la dépense pour le groupe scolaire-enseignement de 4'000'000?

Acceptations: 25

Abstentions: 0

Refus: 0



La séance est interrompue par le groupe "Le Centre".

**M. Duroux** ouvre la discussion à propos du taux d'indexation.

**M. Baseggio** prend la parole:

Le conseil communal dans le message en préambule du budget 2025, nous propose une augmentation de 3 % du taux d'indexation. Pour mémoire, ce taux a déjà augmenté en 2023 passant de 160 à 163 %. En page 2 du document contenant les réponses aux questions de la CoGest, une explication détaillée, et bien faite, mentionne que cette évolution est utilisée pour palier la progression à froid ; c'est-à-dire une compensation du fait que les ménages subiront une augmentation d'impôt suite à une augmentation de salaire. Cette généreuse proposition arrive alors que nous sommes dans un cycle d'investissements effréné, entraînant un endettement XL. Pour mémoire, la dette nette par habitant était d'environ CHF 2'600 en 2020 et est budgétée pour l'année prochaine à plus de CHF 5'400, soit plus du double. En cette période où il est demandé au conseil municipal de faire des économies tous azimuts, se priver d'entées

fiscales de l'ordre de CHF 80'000 me semble inopportun. Par exemple, ces CHF 80'000 pourraient servir à payer les intérêts annuels d'un emprunt de 4 millions à un taux de 2 %. Sachant que la loi fiscale ne prévoit pas la possibilité de diminuer le taux d'indexation, je vous propose de refuser la proposition d'augmentation en attendant des jours meilleurs et de le maintenir au taux actuel c'est-à-dire 163 %.

La séance est interrompue par la municipalité pour discuter du taux d'indexation.

**M. Lavanchy** prend la parole. Le Conseil municipal s'est réuni pour donner son avis et prévoit de maintenir les impôts tels qu'ils sont.

**M. Robyr** prend la parole qui explique le principe du taux d'indexation.

**M. Baseggio** demande le vote à bulletin secret et le nombre de votant à l'accepter est atteint.

Acceptez-vous le coefficient à 1.25 et le taux d'indexation à 1.66?

acceptations: 11

abstention: 1

refus:14



**M. Duroux** prend le budget point par point.

Administration général:

**M. Thiévent** prend la parole pour une question à la page 13 – 012.3130.02 frais et honoraires de tiers. Il souhaiterait connaître le détail de ces frais.

**M. Lavanchy** répond que le Conseil municipal fera une sortie verte. Ce ne sont pas des montants précis.

1. Sécurité public

**Mme Hutin** à une question à propos de la page 7.

**M. Robatel** répond que c'est dans les indicateurs et pas dans le point sécurité public.

2. Enseignement et formation

Il n'y a ni question ni remarque.

3. Culture, loisirs

Il n'y a ni question ni remarque

4. Santé

Il n'y a ni question ni remarque

5. Prévoyance sociale

**M. Besse** prend la parole pour transmettre un message de la part du parti socialiste.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Le parti socialiste, ainsi qu'un grand nombre de citoyennes et citoyens ont été choqués par la manière dont le Conseil municipal a traité le dossier de la Dzèbe. La décision de fermeture a été prise en toute discrétion, sans même que nous, élus, en soyons informés en amont. Nous n'avons pas appris la nouvelle par le Conseil municipal, ni par un membre de la Commission Jeunesse, ni même par un membre renseigné de notre assemblée !!! Nous, élus par les citoyens, nous avons été mis au courant de cette fermeture de manière inopinée au détour d'une conversation de rue. Nous jugeons cette façon de faire tout à fait déplorable et arbitraire, et surtout préjudiciable à nos jeunes. On s'est débarrassé purement et simplement de la maison de jeunes qui fêtait dit-on cette année ses 30 ans (en réalité ses 36 ans d'existence), sans même avoir réellement planifié une alternative. Dès lors on se demande à quoi sert le Conseil général ? Uniquement à prendre note des décisions de son exécutif ?

Et la Commission jeunesse, quel rôle lui attribuer lorsqu'elle n'a même pas été informée de la fermeture de la Dzèbe ?

Avant de prendre une décision aussi abrupte, n'aurait-il pas été opportun de travailler le sujet avec la Commission de jeunesse, de dessiner plusieurs scénarios, de faire une étude de terrain ? Notre jeunesse mérite bien plus que de simples décisions administratives prises sans concertation, sans réflexion partagée. Avant votre annonce par e-mail du 11.11.2024, nous avons commencé à récolter des signatures contre la fermeture de la Dzèbe et aussi la manière dont cette affaire a été traitée. Une centaine de saint-mauriards s'étaient déjà offusqués de votre manière de diriger.

Après la lecture de vos arguments, nous ne pouvons que constater la faiblesse de leur valeur. Oui nous avons beaucoup de sociétés dans la commune, oui les jeunes peuvent prendre part à des activités culturelles et sportives. Mais non, une maison des jeunes n'est pas inutile. Il est aussi primordial d'offrir à nos jeunes un lieu de rassemblement qui propose d'autres activités, un lieu sécurisé et rassurant avec

des professionnels qui écoutent, qui guident dans une période de vie pleine de questionnement et d'inquiétude. C'est là que nos jeunes peuvent avoir l'opportunité de développer leur confiance en eux et leur autonomie, de prendre des responsabilités, de s'épanouir en dehors du cercle familial et de se connaître un peu mieux. Ils y apprennent aussi les règles de vie en société et développent des compétences sociales.

Même si la mission de l'éducatrice ou éducateur de rue est aussi importante, elle n'a pas le même rôle et ne touche pas forcément les mêmes personnes. Nous sommes révoltés et attristés de cette décision et espérons néanmoins que vous inviterez le nouveau Conseil général par l'intermédiaire d'une commission à travailler avec vous pour trouver une solution satisfaisante le plus rapidement possible pour tous les adolescent·e·s de notre commune.

Nous attendons désormais une collaboration plus constructive et vous remercions de l'attention que vous porterez à ce message. Le comité du PS Saint-Maurice.

**MM. Duroux et Lavanchy** sont d'accord sur le fait que cette intervention avait plutôt sa place dans les divers que pendant le vote du budget.

**M. Thiévent** se questionne à propos de la page 35 - 579.3010.12 pers. Intégration

Le budget 2022 était de CHF 61'000.-, celui de 2023 de CHF 62'000.-, celui de 2024 de CHF 46'300.- et celui de 2025 de CHF 40'100.-. Quels sont les raisons de cette diminution ? Tout argent dévolu à cette tâche aura des répercussions économiques indirectes en cas de mauvaise intégration sur la société en général et en particulier sur notre commune.

**M. Lavanchy** répond que c'est une question de salaire sachant qu'en principe les personnes qui partent à la retraite sont toujours remplacées.

**Mme Brouchoud** parle des 25'000.- au budget pour remplacer la personne de la Dzèbe. Cependant, par rapport au fait qu'on lui ait parlé d'un éducateur de rue et qu'il n'y a pas de projet précis. C'était une réflexion, il n'y a pas de question.

**M. Duroux** rappelle qu'il faut rester sur le sujet et ne pas donner son avis sur chaque point sans qu'il y ait de lien avec les chiffres. Le cas échéant dès 23h59 les membres seront convoqués le lendemain.

6. Trafic

Il n'y a ni question ni remarque

7. Protection et aménagement

**M. Thiévent** à une question à propos de la page 40 – 710.3143.31 entretien installation traitement des eaux.

Pourquoi n'y a-t-il aucun montant budgetisé pour 2025 ?

**M. Robatel** répond que ce compte ne fait plus sens. Dès que le budget 2025 sera traité, il n'apparaîtra plus dans les comptes.

**Mme Hutin** a une question à propos de la page 43

**M. Lavanchy** lui répond que c'est une question déjà posée et que la réponse se trouve à la page 6 du rapport de la commission de gestion.

8. Economie publique

Il n'y a ni question ni remarque

9. Finance et impôt

Il n'y a ni question ni remarque

10. Compte d'investissement

Il n'y a ni question ni remarque

acceptations: 18

abstentions: 2

refus: 5



**M. Duroux** remercie la commission de gestion ainsi que la Municipalité pour leur travail.

## 4 Carrière des Râpes : modification du PAZ/RCCZ et PAD

 3. Carriere - Message au CG.pdf

 3. Carriere - Règlement PAD 240624.pdf

 3. Carrière - Annexe PAZ Rejet des oppositions.pdf

 Rapport-CoUrb-LesRapes-v2.pdf

**M. Lavanchy** prend la parole pour le message de la commune puis la cèdera à M. Coutaz.

Il rappelle que le conseil ne vote pas le projet mais le cadre juridique. Le projet a fait débat au sein de la Bourgeoisie qui est la propriétaire. La Commune intervient dans ce projet comme autorité de décision sur certains points juridiques. Elle doit donc poser le cadre en modifiant le PAZ et le RCCZ puis en adoptant le PAD. La question est de savoir si le projet offre assez de garantie aux voisins et si les normes juridiques de protection de l'environnement ont été respectées. C'est un dossier important qui a nécessité un très long travail. L'important est de se focaliser sur l'avenir et le long terme, sans oublier les nuisances du passé ni celles d'aujourd'hui.

En résumé, la situation actuelle doit être adaptée et éclaircie. La carrière a fonctionné sur une tolérance d'exploitation comme d'autres carrières valaisannes. Cependant, aujourd'hui, le dossier est complet suite à un long processus de négociation et d'adaptation. Une situation stable est connue pour les 30 prochaines années d'un point de vue humain. Une exploitation de 15 ans est nécessaire pour arriver à la finalité proposée par le projet.

**M. Coutaz** prend la parole.

Il rappelle que la question traitée est en lien avec l'aménagement du territoire et avec la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et l'adoption du plan d'aménagement détaillé (PAD). Il précise qu'il ne va pas rentrer dans les détails car les différents documents à disposition ont été transmis en temps voulu. Cependant, c'est plutôt le processus qui sera présenté. Le cadre légal est le même pour tout le monde car il répond à une loi fédérale puis cantonale et enfin communale.

En ce qui concerne le contexte historique:

- Exploitation de la carrière des Râpes depuis 1959, concession de 99 ans signée en 1953
- Changement d'exploitants en 2000 puis 2017
- Tentative d'élaboration d'un PAD en 2002
- Actuellement la carrière est au bénéfice d'une tolérance d'exploitation, volonté de l'exploitant de régulariser la situation

Pour la poursuite de l'activité sur ce site par un particulier, il a une procédure qui doit être respectée. Elle se compose de plusieurs points:

- Une modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de la commune
- L'élaboration d'un Plan d'aménagement détaillé (PAD) et du règlement y relatif
- Un rapport d'impact sur l'environnement (RIE), dans la mesure où le volume à exploiter est supérieur à 300'000 m<sup>3</sup>
- Un rapport d'étude selon l'art. 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)
- Une demande d'autorisation de défrichement

Un PAD a dû être fait car il y a deux cas de figure soit le PAD respecte les prescriptions du PAZ et du RCC et il suffit de faire une demande ou le dépôt d'un PAD soit le PAD ne respecte pas les prescriptions du PAZ et du RCC, il faut reprendre tout le processus: élaboration par le Conseil municipal, soumis au Conseil général et homologation par le Conseil d'Etat.

Le projet est résumé, en quelques mots, il y a une phase d'exploitation et une de remplissage. Les petites différences par rapport à l'année passée sont en lien avec les minages. Suite aux séances de conciliation, il y aura plus d'explosions mais de moins puissance. Le Conseil municipal devra approuver cette possibilité pour diminuer les impacts de ces minages. En ce qui concerne le remplissage, l'idée est de remplir cette zone et de la rendre à la nature.

Le Conseil municipal n'est pas le porteur du projet mais c'est lui qui à le rôle de protéger les intérêts de la population notamment les voisins. De ce fait, une pesée d'intérêt a été faite. Il y aura sans doute des côtés positifs et des côtés négatifs.

D'une part, les aspects négatifs seront les nuisances sonores, onde de choc et poussière durant les minages et les nuisances sonores dues au trafic poids-lourd et à l'exploitation. D'autre part, les aspects positifs seront un approvisionnement local répondant à un besoin, des mesures de diminution des nuisances définies et mesurables, une remise en état du site par étapes, une renaturation avec un résultat améliorant significativement la situation actuelle et enfin un revenus financiers même s'il n'est pas direct pour la commune.

Suite aux séances de conciliation, il y a eu un certain nombre d'adaptations:

- L'exploitant sera tenu d'assurer un suivi et un contrôle des effets de l'exploitation du site sur le milieu bâti (installation d'appareils de mesure des vibrations, contrôle des fissures ou autre)
- L'exploitant définira un vade-mecum indiquant la procédure à suivre et le(s) personne(s) à contacter en cas de constatation d'un dommage en lieu de causalité potentiel avec l'exploitation du site (art. 5 al. 2 du règlement du PAD)
- Dans le but de minimiser les nuisances, la Commune de Saint-Maurice peut autoriser un nombre de minages supérieur mais d'une intensité plus faible, pour autant que les tonnages maximaux soient respectés (art. 8 al. 5 in fine du règlement du PAD)
- La Commission de suivi sera composée d'un représentant d'une association de riverains, pour autant que cette dernière ait été légalement constituée (art. 19 al. 1 let. b du règlement du PAD)
- Le rapport annuel adressé aux membres de la Commission de suivi devra contenir une liste et les résultats des mesures de suivi et de contrôle des effets de l'exploitation du site sur le milieu bâti (art. 19 al. 2 let. e du règlement du PAD)
- Précision à l'art. 3 al. 3 du règlement du PAD que le T0 correspondra à la date de délivrance de l'autorisation d'exploiter

Une image est présentée pour avoir une idée de ce que pourrait être le résultat.

Le message de la Municipalité est qu'ils ont fait en sorte que le projet soit le mieux possible, sachant que le premier avant-projet date de 4 ans. Depuis, des compromis ont été fait et aujourd'hui, le projet est équilibré. De ce fait, le message de la municipalité est positif et elle propose d'accepter les deux points.

**M. Robyr** prend la parole.

Chers collègues du Conseil Général, Comme cela a déjà été dit, la Bourgeoisie souhaite continuer l'exploitation de la carrière des Râppes sur 15 ans puis affecter le site en un dépôt de déchets non-polluants sur une trentaine d'années. L'exploitation de la carrière des Râpes se fait aujourd'hui sur la base d'une tolérance et il est donc nécessaire de mettre en conformité le PAZ, le RCCZ, le PAD et son règlement y relatif. La CoUrb se réjouit que la mise en conformité de cette zone soit soumise au législatif. Elle regrette toutefois la longue période de tolérance permise par les autorités jusqu'ici. La CoUrb est consciente que le sujet qui nous proposé est éminemment émotionnel et nous comprenons les craintes des riverains. Toutefois, la question qui est posée au législatif aigaunois n'est pas de se positionner pour ou contre la carrière, mais bien de décider si nous acceptons, dans le cadre de la mise en conformité de la carrière des Râpes à Saint-Maurice :

1. la validation de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ)
2. la validation du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
3. l'adoption du plan d'aménagement détaillé (PAD) et de son règlement

La commission d'urbanisme a analysé les nombreux documents fournis à ce sujet. La plupart des propositions d'amendements figurant sur le rapport CoUrb de 2023 ont été prises en compte dans le projet présenté en octobre 2024. En ce qui concerne la question posée, étant donné:

1. qu'une mise à jour des plans de zone et règlements est nécessaire ;
2. que les nuisances, même si elles existent, sont limitées ;
3. que les préoccupations des riverains ont été entendues ;
4. que le projet est conforme aux bases légales en vigueur ;
5. que le projet a reçu la validation favorable des organisations environnementales ;
6. que la renaturation permettra à terme de rendre le site à la nature et à améliorer le paysage ;

La CoUrb propose au Conseil général d'accepter les modifications soumises du RCCZ et du PAZ et d'accepter le PAD soumis ainsi que le règlement y relatif.

Pour le surplus, nous avons également, même si cela ne relevait pas directement de nos attributions, effectué une analyse sur les avantages et inconvénients du prolongement de l'exploitation de la carrière et de sa transformation à terme en dépôt de déchets non polluants. Nos constatations sont les suivantes : En ce qui concerne les inconvénients :

1. nuisances dues aux explosions, notamment pour les riverains proches du site
2. possibles fissures dans les bâtiments proches de la carrière
3. nuisances dues à la poussière, notamment pour les riverains proches du site
4. nuisances dues au trafic routier sur la route de la carrière

A noter que tout est fait pour la réduction des nuisances et l'exploitant s'est engagé à prendre en charge les éventuels dégâts sur les bâtiments riverains causés par les minages.

En ce qui concerne les avantages :

1. la fin d'exploitation est connue
2. le site sera renaturé
3. des millions de tonnes de matériaux nécessaires à la construction seront disponibles en circuit court en évitant ainsi des transports polluants
4. des emplois sont maintenus sur le site
5. des recettes fiscales communales significatives sont maintenues
6. les sociétés locales bénéficient de dons significatifs par la bourgeoisie
7. les bénéfices bourgeoisiaux sont généralement réinvestis dans des immeubles locatifs nécessaires au développement de notre commune

**M. Robyr** remercie pour l'attention.

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe LR+G.

Le groupe LR + G tient tout d'abord à saluer le fait que la plupart des amendements formulés l'année dernière ont été pris en compte par la Municipalité et intégrés dans la version actuelle du règlement. Nous sommes conscients que ce dossier est délicat, de par l'impact qu'il peut avoir sur les riverains, et que l'exploitation de la carrière générera forcément des nuisances. Cela étant, nous nous rallions à l'avis de la CoUrb, selon laquelle les avantages sont plus conséquents que les désavantages et qu'il est bienvenu d'une part de régulariser la situation et de mettre fin à la période de tolérance prévalant jusqu'ici et d'autre part de prévoir de manière claire la fin de l'exploitation ainsi que sa renaturation. Par ailleurs, nous relevons que la poursuite de l'exploitation de la carrière ne peut être que bénéfique pour les finances communales, dès lors qu'elle implique une rentrée d'impôts, ce qui est non négligeable au vu des remarques formulées précédemment dans le cadre du budget. A la majorité de ses membres, le groupe LR + G est favorable aux modifications soumises du RCCZ et du PAZ ainsi qu'au PAD soumis et au règlement y relatif. Nous acceptons l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Dans le cadre de l'aménagement du site concerné par l'exploitation de la carrière, il est important de souligner que l'objectif n'est pas de lancer une nouvelle carrière, mais bien de poursuivre l'exploitation d'une activité déjà en cours. Cette continuité permet de planifier la phase de renaturation du site, qui interviendra après la fin de l'exploitation.

Nous ne sommes pas ici appelés à nous prononcer sur les modalités détaillées de l'exploitation, mais sur le **RCCZ**, le **PAZ** et le **PAD**. Il est important de rappeler que l'exploitation elle-même fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

Le PAD actuel est le résultat d'une concertation large entre les propriétaires du site, l'exploitant, la Commune, ainsi que diverses organisations environnementales. Ce processus a permis d'aboutir à une solution équilibrée, prenant en compte à la fois les enjeux économiques et environnementaux.

Le groupe le Centre précise que la CoUrb a accompagné le dossier tout au long du processus du conseil général et nous a remis son rapport.

Il convient également de souligner que la gestion des déchets et la réhabilitation du site sont des priorités. Ainsi, la décharge prévue dans le cadre de ce projet est de type A, concernée par les matériaux propres. Au travers d'une association, les riverains disposeront d'un droit de regard sur les activités, leur permettant ainsi de s'exprimer dans le cadre de la Commission de suivi annuelle.

Après discussion, le groupe Le Centre se positionne majoritairement en faveur de l'acceptation du RCCZ, PAZ et du PAD..

Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour le groupe des "Verte.s"

Nous remercions à la commission d'urbanisme pour tons travail et son rapport ainsi qu'aux membres de la municipalité qu'ont travaillé sur le dossier et aux conseillères que ce soir nous ont fournies leurs explications.

Le dossier de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Râpes est un sujet très questionnable car il s'agit de rendre conforme, une exploitation qu'est irrégulière depuis l'abandon de la société de ciments portland en 1998. Après, autres exploitants ont continué son exploitation avec tolérance d'exploitation dont seulement les propriétaires (La Bourgeoise) et pouvoir en place connaissait toute la réalité. Le projet

il va impacter notre commune pour les prochaines 30 ans et une grande partie de la population ils n'en ont aucune idée où sommes-nous avec ce projet peut-être une grande partie de la population toujours crue que tout été conforme aux dispositions légales en vigueur ?

Une année après à la séance plénière de décembre 2023 et une fois que les opposants sont rencontrés en séances protocolaires, et avec pleine connaissance du:

- Rapport d'impact de l'environnement (RIE)
- PAZ Plan d'aménagement détaillé son règlement
- Message du CM au CG (qu'inclut les éventuelles modifications au RCCZ)
- Message de la commission d'urbanisme 3)
- Décision du CM

Les enjeux environnementaux sont les plus importants, et donnent autre perspective d'analyses. Ils mettent en avant les faiblesses du projet par rapport au droit en vigueur qui protège l'environnement, la sécurité et l'importance d'informer la population d'un tel projet.

Il faut signaler que la dernière version du RCCZ a été adaptée à la loi cantonale des constructions en 1999, 25 ans après le CM suggère une éventuelle modification afin de rendre conforme aux exigences légales, une exploitation irrégulière : La carrière de Râpes.

Au niveau fédéral

1) Si bien le RIE il a été réalisé en 2022, dans la même année, il y a eu la mise en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur les forêts (LFo), dont l'Art 5. al 3 : interdiction de défricher « Ne sont pas considérés comme raisons importantes les motifs financiers, tels que le souhait de tirer du sol le plus gros profit possible »

2) Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (ordonnance sur les parcs, OParcs ; RS 451.36, 2018), Art 27 al. a « adapter les plans d'affectation conformément à la loi sur l'AT, pour autant que le respect des exigences à remplir par le parc l'exige »

3) Le rapport d'études selon l'Art 47 (OAT) a été réalisé en fonction de poursuivre l'exploitation de la carrière, cependant, ce rapport n'inclut les objectifs et thématiques ignorés jusqu'au présent telles que :

Les dangers naturels : Selon le RIE p 99 point 6.14.2 chutes de pierres, mentionne que les « différents degrés de danger ont été tracés sans tenir compte de ces éléments « temporaires ».

Au niveau Cantonal et local:

Dans le Plan directeur Cantonal de 2024 et avec l'entrée en force du Plan de Gestion de décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux (PGDM 2024) qui complète le PDC pour les prochaines 15 années, « inclut l'établissement du dossier de demande d'autorisation de construire du site de râpes seule et uniquement comme un « site de comblement » avec une capacité de 2.14 m3. Deuxième partie du projet serait mieux accueillie par la population et presque la moitié de la bourgeoisie et les opposantes et que vous devriez encore en discuter.

Ce projet il a été justifié de façon à ne pas faire venir les matériaux de France ou Italie. Cependant, en sachant la réalité locale, les mêmes matériaux peuvent venir d'autres exploitations qui sont conformes en le bas Valais comme Massongex, Monthey port Valais entre autres.

**M. Duroux** demande à **Mme Hutin** d'aller à l'essentiel.

Il faut signaler que la dernière version du RCCZ a été adaptée à la loi cantonale des constructions en 1999, 25 ans après le CM suggère une éventuelle modification afin de rendre conforme aux exigences légales, une exploitation irrégulière : La carrière de Râpes.

Nous acceptons l'entrer en matière

**M. Duroux** ouvre la discussion.

**M. Besse** pose une question à propos du plan d'affectation des zones. De ce fait, il ne comprend pas ce qui va changer. Il se demande si c'est uniquement l'utilisation et si c'est possible de voir cela quelque part pour que ce soit plus clair.

**M. Lavanchy** répond qu'il n'est pas sûr de comprendre la question. Cependant, il répond que nous sommes dans le cadre de la modification des plans de zone qui ont été adoptés il y a quelques années. Effectivement, nous sommes en cours de modification du PAZ général qui sera un plan de zone pour Mex et pour St-Maurice. Il s'agira d'une longue période car ils attendent des réponses du canton. Cependant, ce soir, on ne parle que de la carrière. Il propose donc de regarder que les plans de la carrière.

**M. Besse** répond que justement il ne voit pas. Qu'il ne comprend pas de quelle modification il s'agit.

**M. Lavanchy** que c'est ce que nous avons reçu dans les documents.

**Mme Frossard** prend la parole. L'avantage principal du projet est qu'il concerne directement la bourgeoisie et ses finances, bourgeoisie positivement impliquée dans la vie aగాunoise. Y a-t-il un avantage financier direct pour la commune ? Combien de poste de travail sont-ils occupés par des habitants de St-Maurice en lien avec la carrière ? La société implenia travaille sur le site de St-Maurice depuis 2017. Depuis cette date la carrière génère des revenus à implénia grâce à l'activité sur notre commune. Dans un contexte financier où toute ressource est la bienvenue pour la commune peut-on connaître le montant des impôts payés actuellement par implenia à St-Maurice ?

**M. Lavanchy** répond que l'avantage financier est uniquement les impôts de la bourgeoisie et la répartition inter-communale. Cependant, le montant de l'impôt est confidentiel.

**Mme Frossard** se questionne également à propos d'une explosion ayant eu lieu, peu de temps avant notre la séance d'information non publique, non enregistrée et sans PV avec la société Implénia elle avait provoqué un effet tremblement de terre dont beaucoup se souviennent. J'avais posé la question et on m'avait expliqué que ce n'était pas nécessairement la charge qui avait produit cet effet et que d'autres facteurs y participaient. Depuis je n'ai pas eu connaissance d'effets aussi forts. Depuis cette date y a-t-il eu depuis des minages de même intensité ?

Les explosions autorisées dans ce règlement sont-elles comparables à l'explosion ressentie ce jour-là ?

**M. Coutaz** répond qu'il y a eu des tests et des mesures qui ont été faites. Ils s'engagent à ne pas utiliser plus de charge que celle utilisée lors du minage test. Des groupes de communication sont prévus car le ressenti n'est pas le même selon le moment de la journée et si l'explosion est prévue ou pas. Il rappelle que le règlement permettra de faire constater, pour ceux qui le demandent, l'état des maisons avant le début des tirs et de permettre ainsi aux propriétaires de pouvoir amener des preuves si des fissures apparaissent. Une procédure claire avec des adresses sera mise en place.

**Mme Hutin** se pose différentes questions à propos de la carrière.

Elle se questionne à propos d'un tir de 300kg qui a été fait.

**M. Coutaz** répond qu'il y a la réponse dans un document qui n'est pas publique mais qui était à disposition du Conseil général. La charge utilisée le 25 janvier 2018 n'était pas encore limitée et c'est une succession de charge.

Elle se demande si des mesures seront prises à l'extérieur.

**M. Coutaz** répond que non, ils se concentreront uniquement sur les bâtiments.

Elle dit aussi que par ailleurs, il est rappelé que dans l'hypothèse où des bâtiments subiraient des dégâts présentant un lien de causalité direct et avéré avec l'exploitation de la carrière, les propriétaires concernés seraient dans tous les cas en droit d'exiger un dédommagement de la part de l'exploitante, conformément aux dispositions. Alors seulement si le propriétaire arrivé à prouver (avec ses moyens et avocats) que les dégâts à sa maison sont dû à explosions, il doit prouver aux avocats d'implenia comme nous avons vu dans le rejet de cet argument.

Une question : pourquoi Implenia n'as pas mis un appareil géophone témoin à l'extérieur afin de mesure les vibrations d'hors des biens immobiliers, car il y autre argument qu'attire toute notre attention:

Les effets des minages sur les conduits enterrés : Cet argument il a été rejeté également que pour les biens immobiliers : « le frais de remise en état seraient à la charge de l'exploitante s'il est établi que les dégâts sont en lien de causalité avec l'exploitation de la carrière », alors aussi à la charge de qu'arrivé à le prouve !

**M. Coutaz** répond qu'il faut avoir le constat avant et après. Les personnes qui le veulent peuvent demander une analyse avant et après l'exploitation. Cependant, il est clair que s'il n'y a pas de constat initial ça sera plus compliqué qu'avec.

Acceptez-vous la modification du RCCZ cela inclue les modification du PAZ?

acceptations: 18

refus: 5

abstentions: 3



Mme Hutin a demandé un vote à bulletin secret. Le vote ayant déjà commencé. Le vote à bulletin secret a été refusé.

**M. Duroux** prend les articles 5 par 5 et les amendements seront pris à mesure.

Art.1 à 5

Amendement à l'art. 3 al.3: Le T0 correspond à la date de la reprise d'exploitation par Implénia, soit 2018.

**Mme Frossard** prend la parole.

- l'assemblée bourgeoise a formellement consenti, le 25 avril 2017, à une période d'exploitation globale de 30 ans, soit jusqu'en 2047 comme le mentionne leur PV à l'article 11 de la convention acceptée par l'assemblée, pas besoin de consentir plus que la bourgeoisie.
- Si le TO veut bien dire début d'exploitation, je constate qu'Implénia creuse et dépose du matériel depuis 2018.
- Concrètement mettre le TO à la date d'autorisation d'exploiter autorisera une exploitation au-delà de 2047. Nous prenons ce soir une décision qui peut impacter la vie des agaunois. Avec cet ajout, actuellement, cela revient à permettre cette exploitation jusqu'en 2054, et le règlement n'est pas encore en vigueur. Si le point de départ n'est pas 2017 l'autorisation démarrera quand le règlement sera homologué. Pour moi si le règlement passe laissons à la population future et à la commune future de décider plus tard si elle désire prolonger cette exploitation. Un amendement peut être ajouté à n'importe quel moment.

**M. Lavanchy** dit qu'à son avis ce n'est pas possible juridiquement. Sachant qu'on définit le cadre juridique d'une autorisation et à l'intérieur de ce cadre on définit le TO quand le cadre juridique sera en exécution. De ce fait, il y aura une autorisation de construire qui sera demandée suite à ce que nous voterons ce soir.

acceptations: 3

absentions: 2

refus: 20



Art. 6 à 10:

pas de commentaire ni de question

art. 11 à 15

pas de commentaire ni de question

art. 16 à 20

pas de commentaire ni de question

art. 21 à 26

pas de commentaire ni de question

Le vote à bulletin secret est demandé par **Mme Hutin**.

Acceptez-vous globalement l'adaptation du plan d'aménagement détaillé y compris le PAD?

acceptations: 17

refus: 7

abstentions: 3



Acceptez-vous le dossier de la carrière dans son entier en une seule lecture?

acceptations:20

refus: 3

abstentions: 2



## 5 Postulat: "Pour la mise à disposition d'une halle des sociétés"

 [postulat halle des sociétés.pdf](#)

**M. Duroux** donne la parole à la Municipalité puis aux membres qui ont déposé le postulat.

**M. Bossonnet** relève le fait qu'au lieu de louer les locaux avec l'argent donné par la commune. Il pourrait être préférable de mettre à disposition le local qui pourrait être bénéfique à d'autres sociétés de la commune.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Dans un futur proche, le lieu actuel accueillant les nombreux acteurs des préparatifs du cortège du Carnaval agaunois sera affecté à d'autres usages. Il est donc crucial de trouver un espace adapté pour assurer la pérennité de cet événement, particulièrement apprécié des Agaunois. Une telle infrastructure bénéficierait non seulement au carnaval, mais serait aussi à disposition pour d'autres sociétés locales, en leur offrant un cadre propice à leurs activités. Ce projet renforcerait ainsi le tissu associatif et culturel de notre commune.

Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe LR+G.

Le groupe LR + G reconnaît qu'il existe un besoin et qu'une halle équipée permettant la construction des chars de Carnaval et, de manière plus générale, pouvant servir également à d'autres sociétés, serait utile.

Nous relevons toutefois que la construction d'une telle halle aurait un certain coût et estimons que la réalisation d'un tel projet, même intégré à un autre, devrait attendre que les finances communales se portent mieux.

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour le groupe des Vert.e.s.

Nous donnons un bon accueil à ce postulat et remercions aux auteurs qu'étant membres du comité du carnaval de Saint-Maurice, ils souhaitent avoir un local adapté que leur permettra la construction de leurs chars que présentent pour le carnaval que pourrait être aussi être à disposition des autres sociétés de la commune.

Nous acceptons l'entrée en matière.

Acceptez-vous la transmission du postulat pour la mise à disposition d'une hall des sociétés?

acceptation: 25

refus: 1

abstention: 0



## 6 Postulat: "Valorisons nos fontaines et offrons plus d'accès à l'eau potable!"

 eau potable.pdf

**M. Duroux** donne la parole à ses rapporteurs qui n'ont rien à dire.

**Mme Hutin** prend la parole pour les Vert.e.s.

Nous donnons un bon accueil à ce postulat qui est bien documenté sur la problématique du déchets sauvages ainsi que ses impacts. Nous sommes étonnés par les chiffres données de l'étude publiée en 2011 pour l'OFEV. Malheureusement notre commune n'est pas l'exception et elle suit cette sorte d'incivilités que ne donnent pas une bonne image à notre commune même que les employés de la voirie font un travail remarquable. La proposition de ce postulat qui demande que soit la commune qui lance l'action : « Coup de Balai » avec une durée raisonnable de 2-3h invitant à toute la population qui souhaite participer, nous paraît une très bonne initiative. Nous acceptons l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Le groupe Le Centre a avec plaisir constaté l'existence de 22 fontaines et points d'eau à Saint-Maurice, ainsi que 2 à Mex, une agréable surprise pour notre patrimoine local et que ce postulat nous a mis en évidence. Nous soutenons pleinement l'idée de mettre en valeur ces fontaines, qui constituent un véritable atout pour notre commune.

Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe LR+G.

Le groupe LR + G est d'avis que la mise en valeur des fontaines de la commune est un objectif raisonnable qui doit être poursuivi. Quant à l'idée d'indiquer si l'eau des dites fontaines est potable ou non, nous relevons que cela pourrait être intéressant mais s'avérerait contraignant en pratique. En effet, indiquer que l'eau d'une fontaine est potable implique de devoir faire des relevés réguliers pour s'en assurer et a pour conséquence une responsabilité si quelqu'un n'est pas bien après en avoir bu. Ceci dit, nous acceptons l'entrée en matière.

acceptation: 26

contre: 0

abstention: 0



## 7 Postulat: "Action, coup de balai"

 postulat coup de balai.pdf

**M. Duroux** donne la parole à la Municipalité puis à son rapporteur.

**M. Thiévent** dit qu'il a vécu cela dans d'autres communes et qu'il a trouvé cela intéressant. Les différentes générations sont rassemblées. C'est quelque chose de sympa et on fait quelque chose de bien pour la planète.

**Mme Mottiez** prend la parole pour le groupe LR+G.

Le groupe LR + G estime qu'une opération « coup de balai » invitant les habitants de la commune à consacrer quelques heures de leur temps au ramassage des déchets permettrait de sensibiliser à la

problématique du littering tout en faisant une bonne action. Nous y sommes ainsi favorable et acceptons l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Les écoles participent déjà à ce type d'action, et élargir cette initiative à toute la population pourrait être une excellente opportunité pour sensibiliser davantage les citoyens au respect de l'espace public. En impliquant activement les habitants, nous pourrions non seulement réduire le littering, mais aussi renforcer la prise de conscience collective sur l'importance de préserver notre environnement. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour le groupe des Vert.e.s.

Nous donnons un bon accueil à ce postulat qui est bien documenté sur la problématique du déchets sauvages ainsi que ses impacts. Nous sommes étonnés par les chiffres donnés de l'étude publiée en 2011 pour l'OFEV. Malheureusement notre commune n'est pas l'exception et elle suit cette sorte d'incivilités que ne donnent pas une bonne image à notre commune même que les employés de la voirie font un travail remarquable. La proposition de ce postulat qui demande que soit la commune qui lance l'action : « Coup de Balai » avec une durée raisonnable de 2-3h invitant à toute la population qui souhaite participer, nous paraît une très bonne initiative. Nous acceptons l'entrée en matière.

acceptation: 26

refus: 0

abstention:



## 8 Interpellation "Paul Dirac"

 Interpellation Paul Dirac.pdf

**M. Duroux** dit que l'interpellation a été transmise à la Municipalité et passe la parole à **M. Robyr**.

**M. Robyr** prend la parole pour dire qu'il est courant actuellement qu'une personnalité donne son nom à un collège ou une école. De ce fait, si suite à la rénovation, un nom devait être adjoint. La proposition serait de mettre Paul Dirac qui est originaire de St-Maurice et prix de Nobel de physique en 1933.

**M. Lavanchy** remercie pour cette proposition et la transmettra au service de l'enseignement.

## 9 Interpellation: "Quelles possibilités d'action pour la Commune face à la recrudescence des intempéries?"

 CoUrb-Interpellation-Intemperies\_20240930.pdf

**M. Lavanchy** propose de répondre d'une part par oral et puis une réponse écrite suivra.

Il y avait plusieurs questions qui étaient posées.

Quel est l'état des lieux des dégâts des intempéries de cet été sur le territoire communal ? Quelle en est l'incidence sur les finances communales ?

Pour commencer, en ce qui concerne, l'état des lieux des dégâts des intempéries, trois lieux ont été pris en compte; le torrent du Mauvoisin (il n'y a pas de dommage), Saint-Barthélemy (passablement de dégâts en 2023-2024) et le Rhône (pas de dommage direct pour la commune, mis à part le travail de la voirie et des agents de la commune lors des inondations dans le quartier des Glariers et des Iles). L'une des pompes de la station de pompage des Iles est à déplorer.

Quelles sont les mesures déjà prises ou envisagées par la Commune afin de protéger la population ?

- Au niveau du Mauvoisin, il n'y a rien à faire car tout est en ordre actuellement.
- Le St-Barthélemy, il y a un projet en cours qui sera présenté dans le tour d'horizon.
- Le Rhône n'est pas du ressort de la commune.

La Commune peut-elle agir sur les retours d'eau par les canalisations évacuant les eaux de surface ?

La pompe sera remise car elle protège le quartier des Iles. Il y a une analyse qui est en cours afin d'installer un système de protection.

Quelles sont les orientations prises par la Commune pour améliorer la perméabilité des sols et afin de mieux absorber ces excédents d'eau ?

Ce n'est pas tout à fait la question mais le futur règlement des eaux sera remis au futur CG.

Quel est le concept de prévention auprès de la population pour permettre aux habitants d'avoir les bons comportements avant et lors d'évènements de ce type ?

Une revue a été envoyée en 2019 par l'état major de crise. Il y a aussi le site internet de l'état major de crise pour adopter de bons comportements.

Quel est le concept de communication en cas d'urgence pour avertir la population des mesures à prendre ? Comment la Commune s'assure-t-elle que toutes les personnes concernées puissent être informées ? Y a-t-il des possibilités de mutualiser cela avec d'autres communes ?

Il y a 5 communes dans l'état major de crise (Verneyaz, Dorénaz, Collonge, Evionnaz et St-Maurice) qui travaillent ensemble. L'état major est composé d'un chef et des employés communaux en fonction du nombre d'habitants. Le concept de communication est défini par l'état major de crise dont la cheffe de communication est Tifanie Nicolin. Cette communication passe par des moyens classiques des affiches, des avis dans les médias,...

La réponse sera transmise par écrit.

## 10 Réponse au postulat "un passeport senior pour les aînés agaunois"

**M. Lavanchy** prend la parole pour dire qu'une réponse écrite sera transmise. Cependant, il a déjà une petite présentation.

Il rappelle les objectifs du postulat:

1. Faciliter l'accès des aînés à une gamme diversifiée d'activités sociales, culturelles et sportives pour qu'ils restent actifs et engagés
2. Favoriser l'interaction intergénérationnelle en permettant aux retraités les plus actifs d'intervenir en qualité de bénévoles dans des activités en lien avec les enfants (cours de ski, moments de lecture, tricot...etc.)

Les propositions sont également rappelées:

1. Proposition de fusion des trois entités actives, soit Pro Senectute, AVIVO, Fraternité des Aînés
2. Mise en place d'un système de passeport pour les seniors

Une statistique est présentée au niveau valaisan 21% à plus de 64 ans et en ce qui concerne notre commune nous sommes un petit peu en dessous avec 18.9%. Cependant, les chiffres devraient évoluer et s'approcher de 25% très vite.

Un petit point de la situation à St-Maurice est présenté:

1. Pro Senectute
  - A. Nature : fondation valaisanne (avec antenne à Monthey, Martigny,...etc.)
  - B. Objectifs : contribuer au bien-être matériel, physique et moral des aînés
  - C. Activités : préparation à la retraite, mandat de curatelle, conseil aux communes, aide au ménage, aide à la mobilité, programme sports et loisirs pour les 60+
  - D. Subventions : de manière volontaire CHF 1.00 par + de 64 ans
2. AVIVO
  - A. Nature : association des vieillards, invalides, veuves et orphelins, association suisse avec sections
  - B. Objectifs : prise de position en faveur solidarité sociale, encouragement aux activités de loisirs et de contacts
  - C. Activités : promenades urbaines, matchs de cartes et loto (1x par semaine au Cercle des loisirs), repas de l'amitié (1x par mois), sortie annuelle, repas de Noël
  - D. Subventions : aucune en espèces mais aides en nature
3. Fraternités des aînés
  - A. Nature : association fondée en 1962, société locale
  - B. Objectifs : offrir des points de rencontre aux aînés
  - C. Activités : organise le dîner des octogénaires et le repas de fin d'année entre Noël et Nouvel An
  - D. Subventions : CHF 4'000.00 par année
4. Agaune aide (pour transports) : CHF 200.00 par an
5. Repas à domicile : CHF 11'000.00 par an

6. Rabais sur taxe déchet : CHF 12'000.00 par an
7. Visites nonagénaires et centenaires : CHF 500.00 par nonagénaire
8. Développement BRICS (aide et conseil) : CHF 11'000.00 par an

+ cours de gymnastique (SFG) et sorties accompagnées

En ce qui concerne l'avenir, les activités et possibilités pour les aînés sont déjà nombreuses. Cependant, il y a un manque de coordination et d'information. De ce fait un nouveau dicastère sera (peut-être) consacré partiellement aux liens intergénérationnels (aînés en priorité) avec pour mission coordination et information (choisir les moyens dont, éventuellement, un passeport).

En conclusion, il n'est pas possible de demander la fusion des organisations: par contre, il y a lieu d'examiner s'il ne faut pas mettre en synergie leurs activités et les moyens d'information sur les activités existantes qui s'adressent aux aînés doivent être renforcés.

Le futur dicastère recevra cette mission et proposera les moyens.

 Présentation - Postulat passeport aînés 241212.pdf

## 11 Tour d'horizon

 Résumé.pdf

 Présentation - Tour d'horizon CG 241212.pdf

**M. Lavanchy** prend la parole pour présenter les 12 points prévus dans le tour d'horizon.

1. Déménagement de l'administration
  - A. Le déménagement a eu lieu les 28 et 29 novembre 2024
  - B. Le Conseil municipal, après un concours d'idées, a décidé de baptiser la salle principale de réunion, « salle Lily Rey-Bellet »
  - C. L'inauguration officielle aura lieu le 20 décembre 2024 :
    - a. 16h00 à 19h00: portes ouvertes
    - b. 18h30: inauguration officielle
    - c. suivi de la remise du label Cité de l'énergie et dédicace de la salle Lily
    - d. suivi d'un apéritif officiel au Centre sportif
2. Label Valais Excellence
  - A. Respect des normes ISO 9'001 (management, organisation interne) et ISO 14'001 (environnement)
  - B. Critères locaux à respecter (fournisseurs, économie valaisanne)
  - C. Deux audits (interne et externe) par année sur différents services
  - D. Un audit de recertification tous les 4 ans sur tous les services, prévu le 20 février 2025
  - E. Plus-value avérée pour l'organisation de la commune, le suivi des projets et le respect des réglementations depuis 4 ans.  
Retour des audits:
    - a. La commune de Saint-Maurice respecte tous les critères du label Valais excellence
    - b. Elle aborde sereine les audits de recertification du 20 février prochain
3. Label cité de l'énergie
  - A. Un processus mené à bien : label Cité de l'énergie décerné à la Commune de Saint-Maurice par décision du 17 septembre 2024 avec 61,4% des points (50 % nécessaires à la labellisation)
  - B. Remise du Label le 20 décembre 2024 lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'administration communale
  - C. Un tout grand merci à Stéphane Devaud, conseiller en charge, et à Augustine Rappaz, Déléguée Qualité-Sécurité-Environnement de la commune.
  - D. le plan d'action en plusieurs points est présenté:
    - a. Développement territorial: Intégrer à la convention avec SATOM SA le périmètre de développement et la contribution aux objectifs
    - b. Bâtiments de la collectivité et installations: Développer une planification des assainissements des bâtiments publics
    - c. Approvisionnement et dépollution: Identifier, planifier et réaliser des actions à mettre en place en vue d'une sensibilisation des acteurs territoriaux à l'évitement et la réduction des déchets
    - d. Mobilité: Compléter la piste cyclable du côté de l'entrée Sud de la commune (but de créer la liaison qui évite de passer par la cantonale au niveau du Bois Noir)

- e. Organisation interne: Mettre en place un contrôle régulier des résultats et de la mise en œuvre des actions
  - f. Communication, coopération: Communiquer à la population les indicateurs poursuivis et les engagements et une fois labellisée, placer le logo CE sur le papier à lettre, journal, panneau en entrée de commune
4. Le Collège
- A. Le délai de mai 2025 devrait être tenu par le Grand Conseil
  - B. Mise à l'enquête à la suite
  - C. Autorisation de construire : mai 2026
  - D. Début des travaux préparatoires : mai 2026
    - a. Mai 2026 à mai 2028: internat, nouveau pavillon et salle de gymnastique (fermeture Rue St-Sigismond Nord)
    - b. Mai 2028 à mai 2030: bâtiment principal du collège
  - E. Les images en quelques mots:
    - a. l'idée de l'entrée séparée du Martolet a été abandonnée
    - b. le pavillon vers les voies ferrées a été agrandi avec un étage de plus
  - F. Evolution du budget
    - a. Projet annoncé à (+ ou – 10% pour message au GC J):
      - I. 72 millions pour le collège
      - II. 13 millions pour les salles de gymnastique
      - III. 85 millions en total
    - b. Soit après déduction participation Abbaye de CHF 10 millions :
      - c. 75 millions dont 10% à charge communale, soit 7.5 millions
5. PAZ et RCCZ – Inventaire et classement du patrimoine bâti; 11 oppositions. Procédure à suivre
6. Grand-Rue: Le dossier déposé au PA5 est de 3.3 millions
7. Ecole primaire: quelques photos dans le PPT
8. Les Perris
- A. Chantier considéré comme terminé au 20 décembre 2024
  - B. 4 ventes réalisées : Genedis, Alkana Sàrl, Coutaz SA et MC Sàrl
  - C. 1 vente projetée en début 2025 : SATOM SA
  - D. 1 vente projetée en 2025 : Bourgeoisie
  - E. Solde des ventes (à voir)
  - F. Budget : globalement respecté pour tous les points / sauf dépollution avec des montants plus importants que prévus de l'ordre de CHF 350'000.00
9. Torrent St-Barthélémy – Etat de situation  
Le projet est en cours et est à l'enquête. Le dossier total représente 4 millions.
10. Centenaires: 2 centenaires de plus; M. Paul Simon-Vermot et Mme Aimée Chanton
11. Site internet: Le nouveau site internet est en ligne.
12. Personnel –
- A. Départs
    - a. Nadine Gex, collaboratrice administrative Tourisme, culture et sport : retraite anticipée au 31.10.2024
    - b. Isabelle Frossard, animatrice socioculturelle : fermeture de la Dzèbe au 31.12.2024
  - B. Arrivées
    - a. Maya Alkharraz – Stagiaire probatoire à Boule de Gomme (au 01.08.2024)
    - b. Sara Raposo Sequeira – Stagiaire probatoire à Boule de Gomme (au 01.08.2024)
    - c. Noélie Pittet – Stagiaire ES à Boule de Gomme (au 01.08.2024)
    - d. Imelda Saillen – Auxiliaire éducatrice à Boule de Gomme (au 01.08.2024)
    - e. John Bonnet – Maître de bain auxiliaire (au 01.09.2024)
    - f. Sandra Gillabert – Collaboratrice administrative à l'Office du Tourisme (au 01.10.2024)

**Mme Frossard** a deux questions.

En 2021, lors du rapport des comptes il est indiqué que le litige concernant un bâtiment situé aux Glariers (parcelle No 226) a coûté un montant de CHF 1'540'243.90 à notre collectivité publique, frais d'avocats et des différents tribunaux compris. Ce bâtiment ne pouvait plus être loué car il présentait une dangerosité suite à des travaux effectués sur la parcelle voisine. J'ai constaté avec étonnement qu'il y avait des activités dans ce bâtiment et ai même vu des personnes sur des balcons différents à des dates différentes. Pouvez-vous expliquer ce qui s'y passe ?

**M. Lavanchy** répond que le montant cité qui est exact a servi à régler le litige. Ensuite le propriétaire a revendu le bâtiment et le nouveau propriétaire a fait des travaux de consolidation pour pouvoir utiliser le bâtiment. Il n'y a pas d'autorisation d'y habiter. Personne habite dans ce bâtiment car aucun papier ni permis d'habiter a été déposé à la commune.

**Mme Frossard** a ajouté que elle trouvait que la commune avait déjà assez payé et que elle ne voudrait pas qu'elle soit tenue responsable si un accident survenait dans ce bâtiment.

**M. Lavanchy** répond que la commune ne peut pas être tenue responsable.

**Mme Frossard** dit que la commune investit beaucoup d'argent pour le site des Perris. La possibilité d'y installer la déchetterie a été écartée car l'objectif était de favoriser la venue d'entreprises industrielles pouvant augmenter les impôts perçus sur la commune. Y a-t-il pour cette zone un règlement précisant les activités qui peuvent s'installer ? (par exemple interdisant les activités telles les box de stockage qui génère peu d'impôts et passablement de soucis) ? Toutes les entreprises installées sur ce site auront-elles l'obligation de payer un impôt sur leur chiffre d'affaire effectué sur le site ? (A l'exception de Genedis dont la répartition des impôts sont déjà réglés par une convention)

**M. Lavanchy** répond qu'il travaille avec un règlement dans lequel il y a des règles qui vont plutôt par exclusion en disant ce qu'il ne souhaite pas. Les sociétés installées dans les Perris mettent leur siège à St-Maurice. De ce fait, ils paient les impôts à St-Maurice.

**Mme Frossard** conclut avec une remarque à propos de la carrière. "J'ai toujours été convaincue qu'un referendum devait être présenté à la population car le projet génère des nuisances (trafic, poussière, bruit, ...) et des risques et des moins values pour le patrimoine privé et public liés et cela pour une durée de...TO+ . Qui sommes-nous pour à 30 prendre une décision qui impactera les habitants pendant 30 ans au minimum ? Je suis persuadée que si le referendum avait été intégré par la commune dès le départ pour ce sujet les règlements liés à la carrière auraient déjà été adoptés par le CG. Comme je vois qu'il est impossible d'avoir 12 noms de personnes comme vous le demandez pour poser un référendum, j'y renonce."

**M. Raymond** soulève le fait que lors des travaux le tunnel sous voie a été fermé sans communication aux parents. Il aurait fallu faire remonter l'information à la maison via l'école.

**M. Duroux** remercie pour le travail et la bonne collaboration dans le poste qu'il a occupé pendant ces quatre ans.

Séance levée à 23h30

